

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'économie, des finances  
et de la relance

**Décision du 17 décembre 2020**

**portant nomination d'un membre du conseil d'école de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne**

NOR : ECOG2036554S

**Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,**

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 22 ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif à l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, notamment son article 2 (3°) ;

**Décide :**

**Article 1er**

Est nommée membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, en qualité de représentante de l'Etat :

***Sur proposition du ministre chargé du budget***

En tant que suppléante,

Mme Chalaye-Levy (Sandrine), inspectrice principale des finances publiques à la direction départementale des finances publiques de la Loire en remplacement de Mme Besson-Herranz (Catherine).

**Article 2**

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 17 décembre 2020.

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Pour le ministre et par délégation :

Pour le vice-président du conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies empêché,

Le chef de la mission de tutelle des écoles,

V. THERY